Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var
6151, RDN 7 quartier la coualo – 83 550 Vidauban
Tel 04 94 99 79 60 - Fax 04 94 99 79 69

Règlement d'attribution carte de OM

- Être Adhérent à l'UDSP du Var pour 2009/2010, la présence est obligatoire du SPP, SPV, PAT, JSP, VETERAN lors du match.

- **Les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire des amicales. Celles-ci seront validées par l'UDSP du Var, quinze jours avant la date du Match. Si plusieurs réservations sont faites, un tirage au sort sera effectué.**

- Le prix est fixé à 10€ par carte.

- Les cartes sont à retirer à l'UDSP 83 et sont remises contre paiement du mercredi au vendredi aux heures d'ouverture de la maison du sapeur-pompier.

- Une caution de 750€ par carte est demandée.

- Le retour des cartes à l'UDSP 83 doit se faire IMPERATIVEMENT dans les TROIS JOURS après le match, en main propre à la Maison du Sapeur-Pompier du Var.

- Si la carte est perdue ou non restituée, le chèque de caution sera encaissé.

- Les cartes ne sont pas valables pour les matchs de Coupes, mais possibilité d'une priorité aux abonnés, les places restant au tarif normal.

Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans sa totalité.

DEMANDE DU :

Date du match :
N°des places et non du match:

Nom & prénom du sapeur-pompier destinataire:

Réglé par :

Centre d'appartenance : chèque de caution : …….euros

Fait le : à
Signature :